

Inaptitude, invalidité et reclassement dans la fonction publique hospitalière

PUBLIC VISÉ :

Directeurs, DRH, RRH, professionnels RH des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la FPH, les conseillers en évolution professionnelle

ANIMÉE PAR :

GERESO

DURÉE :

1 jour

PRÉREQUIS :

Connaissances sur les congés maladie des fonctionnaires et agents contractuels de la FPH

OBJECTIFS

- Connaître les obligations de l'employeur public en matière de traitement de l'inaptitude et du reclassement de l'agent dans la fonction publique hospitalière ;
- Informer les agents sur les démarches de reclassement ;
- Anticiper les litiges potentiels liés à la gestion du reclassement.

PROGRAMME

Définir le reclassement

- **Définir l'opportunité du reclassement : à quel moment l'agent peut ou doit être reclassé ?**
 - Inaptitude de l'agent aux emplois de son grade
 - La volonté de l'agent à être reclassé

Le moment du reclassement : l'inaptitude de l'agent

- **Qui apprécie l'inaptitude ?**

Rôle des instances médicales : médecin traitant, médecin agréé, comité médical, commission de réforme et médecin de prévention/du travail
- **Qui décide de l'inaptitude ?**
- **À quel moment peut-on décider de l'inaptitude de l'agent ?**
 - obligations et mise en œuvre de l'aménagement de poste
 - la recherche d'une nouvelle affectation
 - l'inaptitude aux emplois du grade

Le moment du reclassement : la volonté de l'agent d'être reclassé

- **Quand intervient la demande de reclassement de l'agent ?**
 - à l'issue du congé pour raison de santé
 - durant le congé pour raison de santé
- **Comment recueillir la volonté non équivoque de l'agent ?**
 - informer l'agent des modalités et possibilités de reclassement
 - l'entretien préalable à la demande de reclassement

La Période de Préparation au Reclassement – PPR

• Décret n°2021-612 du 18 mai 2021

- Le moment de la PPR : une demande de l'agent
- Les objectifs de la PPR : préparer la reconversion professionnelle
- La mise en œuvre de la PPR : un agent au cœur de la procédure
- La position statutaire de l'agent pendant la PPR : une position d'activité
- L'impact des congés sur la PPR
- L'issue de la PPR : la suite de la procédure de reclassement

Organiser la procédure de reclassement : rôle, compétences des acteurs

• L'employeur

- une obligation légale d'information, une obligation jurisprudentielle de moyens
- comment motiver l'impossibilité de reclassement ?
- constituer le dossier de reclassement

• L'agent : au cœur du reclassement

- **Quelle est la portée des avis des instances médicales ? Quels recours possibles ?**

Appliquer les modalités du reclassement

- **Le reclassement dans un autre grade : par voie de recrutement ou de détachement**
- **L'impact du reclassement sur la rémunération de l'agent**
- **L'obligation de formation de l'employeur**
- **Les évolutions introduites par l'ordonnance du 25 novembre 2020**

Positions statutaires et rémunération durant la procédure

- **Dans quelles positions peut se trouver l'agent ? Quels sont ses droits à rémunération ?**
- **Quelles nouveautés dans le cadre de la Disponibilité d'Office pour Raison de Santé (D.O.R.S.) ? Décret du 16 juin 2020**

L'impossible reclassement : l'invalidité

- **Sortie de la FPH dans le cadre de l'invalidité**
 - quelle procédure respecter ? Quels droits pour l'agent ?
 - quelle alternative ? Le licenciement pour inaptitude physique
- **La protection sociale de l'agent après sa cessation d'activité**